

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 mars 2019 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale (session 2019)

NOR : *INTC1906785A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 11 mars 2019, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 août 2013, les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne pour le recrutement des ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale auront lieu les mardi 28 mai 2019 et mercredi 29 mai 2019 et elles seront organisées :

a) En métropole : par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris, et par la délégation régionale de Toulouse ;

b) En outre-mer : par les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les candidats seront convoqués individuellement par ces services organisateurs.

Les sujets des épreuves écrites seront envoyés par l'administration aux centres d'examen sous plis cachetés. Ceux-ci ne seront ouverts qu'au début de chaque épreuve, en présence des candidats.

Les candidats subiront lors de cette phase d'admissibilité des tests psychotechniques destinés à évaluer leur profil psychologique (durée : trois heures trente).

Ces tests sont obligatoires. L'absence constatée aux tests psychotechniques empêchera le candidat d'être déclaré admissible.

Les candidats déclarés admissibles participeront à la phase d'admission qui se déroulera, au service central de la police technique et scientifique à Ecully (69), à compter du lundi 25 novembre 2019.

Les candidats seront convoqués individuellement par la section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels techniques et scientifiques de la police nationale de la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels de Clermont-Ferrand.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 2, réparti comme suit :

- identité judiciaire : 2 postes.